



Résolution de l'Assemblée générale du 103^{ème} Congrès de l'AMF

Ce 103^e Congrès des maires nous a permis de nous retrouver enfin, après avoir été contraints d'annuler l'édition de l'année dernière. Les Maires de France et leurs équipes ont, dans cette période, fait honneur à leur mandat en étant toujours au plus près de nos concitoyens lors de ces mois difficiles et nous avons évidemment une pensée pour tous ceux qui ont été touchés, de près ou de loin, par la pandémie.

Ce Congrès est aussi le premier depuis les dernières élections municipales. C'est toujours un moment particulier ; de nouveaux collègues découvrent le Congrès, accueillis par les plus expérimentés d'entre nous. C'est à la faveur de ces rencontres et de ces échanges que se forge l'esprit commun qui nous unit par-delà la diversité de nos communes et la différence de nos parcours. C'est aussi ça la force du Congrès des Maires, et plus largement de l'AMF : mettre en valeur ce qui nous unit et nous venons de le prouver à la faveur de nos élections internes.

C'est la vie normale d'une association que de renouveler ses instances dirigeantes, mais ce n'est jamais banal quand ses adhérents sont les 35 000 maires et présidents d'intercommunalités de France.

Nous avons connu ces derniers mois un débat interne de qualité qui a confirmé la vitalité démocratique de notre association. Malgré les turbulences, l'essentiel a été préservé : notre unité et notre indépendance vis-à-vis de tout pouvoir en sortent confortées. C'est donc, au final, notre force collective, qui a triomphé.

Notre Congrès est aussi le dernier du quinquennat. Cette temporalité a fait de ces trois jours un temps fort du débat sur l'état de notre pays et le fonctionnement de nos institutions. Le maire, le Président de la République, sont les deux figures les plus connues de nos concitoyens et sur lesquels reposent tant d'attentes et tant d'espoirs. Les prochains mois seront décisifs pour l'avenir de notre pays et nous avons pour mission d'être à la hauteur de nos responsabilités en faisant entendre notre voix, celle de la première ligne démocratique, celle du socle républicain, celle des Maires de France.

Nous sommes fiers de ce Congrès, le plus important de France, qui a su rassembler tant de participants, et ce dans le strict respect des règles sanitaires, pour la sécurité de chacun. Beaucoup ont d'ailleurs pu suivre pour la première fois nos travaux grâce à notre WebTV. En somme, nous avons une nouvelle fois fait la preuve du rôle irremplaçable de notre Association et de la place centrale qu'elle occupe pour la vitalité du débat démocratique. Si aux yeux de certains l'AMF se montre trop indocile, c'est qu'elle n'a toujours eu et n'aura à l'avenir qu'une seule et même ambition : porter haut et fort, quel que soit le gouvernement en place, la voix des 34 970 maires de France !

Et cette voix, elle a tant à dire cette année encore. Nous avons tant à dire sur la manière dont nous pouvons porter durablement la relance économique.

Nous avons tant à dire sur les moyens dont nous devrions disposer pour affronter la crise sociale et accompagner les plus fragiles qui se tourneront vers nous pour leur venir en aide.

Nous avons tant à dire sur le fonctionnement de l'école dans les temps de crise.

Nous avons tant à dire sur l'amélioration de notre système de santé, qui a montré ses forces et plus encore ses failles.

Nous avons tant à dire sur l'indispensable transition écologique que nous devons tous préparer et qui passera par des solutions concrètes et de proximité dans nos communes.

Sur tous ces sujets comme sur beaucoup d'autres, nous avons moins besoin d'une avalanche de normes tatillonnes que de dialogue, de négociations, de construction commune

I. Notre pays a besoin d'un véritable projet de démocratie renouvelée

Depuis de trop nombreuses années, les lois concernant les collectivités, dont le projet de loi 3DS est la dernière illustration, s'apparentent plus à un catalogue de petites mesures, parfois bienvenues, mais manquent singulièrement de souffle et ne constituent en aucun cas une politique à la hauteur des enjeux.

Notre Congrès a souvent mis en lumière ce manque d'ambition. C'est particulièrement le cas pour les mesures de soutien aux collectivités pour pallier les conséquences financières de la crise sanitaire. Les recettes qui équilibrent nos services publics se sont érodées alors que dans le même temps nous avons dû supporter des dépenses nouvelles. Or, le gouvernement n'a proposé que des dispositifs sous-dimensionnés et tardifs, tel le prétendu filet de sécurité, dont la faiblesse va entraver notre capacité à investir et donc à réussir le plan de relance.

La même logique a conduit à ne pas entendre les Maires sur la politique du logement et a engendré la grave crise que nous vivons actuellement. Tantôt pointés du doigt par l'Etat pour leur supposée inaction, tantôt dénoncés pour leur propension à générer de l'étalement urbain, les maires sont sous le feu d'injonctions contradictoires et infondées.

En matière de sécurité, nous faisons face à une pléthore d'annonces et de « grands-messes » sans lendemain. Derrière cette façade, la réalité est souvent celle d'un transfert de compétences sans moyens correspondants.

La marée des inégalités ne cesse de monter. Il faudra bien plus que quelques digues, construites à la va-vite, pour l'arrêter. En tant que maires nous sommes aux premières loges. Les territoires d'outre-mer, les territoires ruraux et les territoires de la politique de la ville sont ceux qui concentrent encore et toujours le plus de difficultés. Or, trop peu a été fait et le temps se perd. Il faudrait bien plus qu'un plan de relance pour résorber les difficultés structurelles que subissent les territoires ultra-marins. Ce n'est pas l'agenda rural dont la mise en œuvre actuelle reste trop limitée qui répondra au malaise des habitants et des maires qui tentent de faire vivre les communes rurales. Et ce ne sont certainement pas de grands discours, parfois caricaturaux, qui feront sortir nos banlieues de l'état de relégation dans lequel elles sont plongées. Là encore, les espoirs qui avaient été suscités ont été déçus et le sabotage du rapport Borloo justifie la mobilisation de nos collègues maires de quartiers prioritaires de la politique de la ville. Nous faisons à cet égard nôtre l'appel de Grigny et son conseil national des solutions.

C'est instruits de toutes ces occasions manquées et ces espoirs déçus, que nous veillerons à la mise en œuvre effective des Contrats de relance et de transition écologique (CRTE). La détermination des maires à développer leurs territoires prime toujours sur les déceptions passées. Nous vérifierons scrupuleusement que les moyens promis dans le cadre de ces CRTE soient bien versés au bénéfice des projets tels qu'ils ont été définis localement.

Un dernier exemple tout à fait symbolique : le recul du trait de côte. Le dérèglement climatique entrainera dans nos territoires avec l'érosion du littoral, la disparition de dizaines de milliers de logements, routes, équipements publics. Face à cet enjeu majeur pour des milliers de communes, la seule réponse de l'Etat est d'étendre la taxe GEMAPI, alors qu'elle a déjà bien du mal à financer ce qui est dans son périmètre. Ce n'est évidemment pas à la hauteur d'un enjeu qui doit relever de la solidarité nationale.

Si nous considérons que de nombreux dispositifs aux objectifs louables manquent d'ambition, c'est parce que notre exigence à l'endroit du Gouvernement est le reflet de celle que nos citoyens ont à notre égard.

Nous avons certes obtenu quelques succès et l'AMF est mobilisée sur tous les dossiers dans un esprit constructif. De même, nous saluons les progrès que constituent la création de l'Agence nationale de la cohésion des territoires et les programmes Cœur de Ville et Petites villes de demain. Malgré ces avancées, nous demeurerons intransigeants face au mouvement de recentralisation qui s'opère depuis plusieurs années marquées par le retour des tutelles.

II. La décentralisation n'est pas à l'arrêt, elle recule

La première manifestation de cette offensive contre les acquis de la décentralisation c'est bien évidemment le recul de l'autonomie financière et fiscale des collectivités locales. L'attaque la plus visible a été la nationalisation – qui n'est pas une suppression – de la taxe d'habitation. D'autant qu'elle conduit aujourd'hui à de puissants transferts financiers des territoires ruraux vers les grandes métropoles. S'est ensuite ajoutée la réduction imposée de nos impôts économiques qui se traduit par la rupture entre une commune et ses acteurs économiques du lien fiscal qui permettait d'établir des engagements réciproques.

L'Ifer a récemment été ciblée. Si cette réforme a fort heureusement pu être évitée grâce notamment à la mobilisation de l'AMF, cet acharnement à vouloir supprimer toute possibilité de lever des impôts locaux dynamiques sonne comme une menace pour l'avenir.

Cette mise à mal de l'autonomie financière et fiscale nous met en situation de grave dépendance. Nos budgets ne sont plus en réalité que des « budgets annexes » de celui de l'Etat.

A cela s'ajoute les pseudos contractualisations type « contrats de Cahors », léonins et tutélaires, mais aussi les appels à projets et autres fléchages qui limitent de plus en plus nos choix d'investissement.

Lorsque l'Etat cadenasse les collectivités, limitent leurs compétences, réduit leur autonomie, alors la décentralisation est moribonde et les élus locaux sont réduits au rôle de simples figurants.

La décentralisation n'est pas une réforme technique, c'est un projet politique, une ré-oxygénation de la démocratie, une certaine vision de la société, de l'équilibre des pouvoirs et de la façon dont se constitue et vit une Nation.

Nous avons la tristesse de constater les atteintes que cette idée a subies. Que penser et dire du recul, si ce n'est l'exclusion, de la place des maires dans le processus de la décision politique ? Comment interpréter la volonté de reporter grossièrement et donc marginaliser les scrutins locaux ? Comment faire comprendre qu'il n'y a pas de place dans notre pays pour le soupçon de « carence républicaine » quand on parle des 35 000 maires qui tous les jours font vivre la République et son principe de laïcité plus que n'importe quelle autre institution ? Sans évoquer les attaques dont ils ont fait l'objet dans des campagnes de communication honteuses qui ont blessé les maires.

La France a besoin du souffle puissant d'une grande loi de libertés locales, une loi qui libère les initiatives, qui libère les énergies, qui rétablit la confiance entre un Etat renforcé dans ses missions prioritaires et des collectivités responsables de tout ce qui peut et doit être fait au plus près et au service du Citoyen.

III. On ne réussira pas la France sans les maires

Ce n'est pas un hasard si le Maire reste la seule figure plébiscitée par les français, continuant à faire exception à la perte de confiance de nos concitoyens dans les institutions. Trois Français sur quatre font confiance à leur Maire, un chiffre en augmentation ces dernières années qui est la marque que nos combats pour la commune n'ont pas été vains.

Parce qu'elle est d'abord un espace de vie sociale, de débat, d'échanges, de proximité, de fraternité, la commune reste le point d'ancrage majeur pour nos concitoyens, dans un monde où les repères sont bouleversés.

Si malgré toutes les difficultés, nous choisissons d'être élu local, ce n'est pas pour regarder le monde changer, pour voir défiler dans nos permanences tous les espoirs et toutes les misères humaines sans avoir de réponse. C'est pour agir.

Ce que nous demandons se résume finalement à un mot simple et beau que l'Etat semble avoir rayé de son dictionnaire : CONFIANCE.

Faites-nous confiance parce que la libre administration des communes est créatrice de valeur, d'efficacité, d'investissement dans l'avenir, d'engagement citoyen.

Faites-nous confiance parce que sans nous, sans les maires, sans nos équipes, la France s'affaiblira.

IV. Et maintenant : un nouvel élan de liberté !

Le temps est venu de nous tourner vers l'avenir, avec détermination et ambition. La crise des derniers mois, des dernières années, nous oblige.

A l'unisson avec nos amis et partenaires de « Territoires unis », nous appelons de nos vœux une grande loi sur les libertés locales, qui ouvre une étape nouvelle de la décentralisation.

Cette loi repose sur des principes simples

- **Donner sens à l'organisation décentralisée de la République, c'est tout d'abord consacrer la commune comme cellule de base de la démocratie, comme clé de voute de nos institutions républicaines. La place de la Commune doit être protégée au sein de notre loi fondamentale en inscrivant la clause de compétence générale dans la Constitution.**

La grande loi de décentralisation que nous appelons de nos vœux doit remettre le Maire au cœur des grandes décisions d'aménagement de son territoire, qu'il s'agisse du logement ou, par exemple, d'implantation d'éoliennes. La compétence en matière de PLU doit être réaffirmée comme une compétence communale par définition et intercommunale par exception. Le Maire seul a la légitimité démocratique pour engager l'avenir et la transformation de son territoire.

Pour pouvoir pleinement agir, nous exigeons en outre un réel pouvoir réglementaire. L'Etat du droit le permet : il suffit simplement que l'exécutif lève le stylo pour qu'il puisse s'épanouir. Cela allègera des textes souvent trop bavards, étouffants et permettra d'adapter efficacement la règle aux réalités locales.

Enfin, nous en appelons à la fin des tutelles juridiques.

Les lois de décentralisation de 1982 ont ouvert la voie en supprimant le contrôle *a priori* de nos décisions. Ce fut à la fois un symbole fort et un puissant catalyseur de l'innovation locale. Il convient aujourd'hui d'aller plus loin encore en supprimant le déféré préfectoral. Il ne s'agit pas de s'opposer aux préfets, qui sont souvent de précieux alliés, mais de faire advenir une relation basée sur la confiance et la responsabilité. Les maires pourront toujours demander en amont l'avis des préfetures, les préfets pourront toujours contester la légalité des actes adoptés mais nous éliminerons définitivement ce qui s'apparente à une présomption d'illégalité.

Mettre fin aux tutelles, c'est aussi et toujours donner aux élus locaux des conditions dignes d'exercice de leur mandat. Dignité dans le statut d'abord. L'AMF est tous les jours confrontée à des questions légitimes de ses adhérents sur le sujet. Il nous faut enfin évoquer la dangereuse épée de Damoclès pénale qui pèse sur les élus locaux, et notamment l'application aberrante des textes sur le conflit d'intérêt et la prise illégale d'intérêt. Aujourd'hui, la loi doit être réécrite pour être plus précise, dans l'esprit de ce que propose la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique.

- La grande loi de décentralisation que nous attendons devra garantir l'autonomie financière et fiscale

C'est une question existentielle pour nous, car sans elle, nous sommes condamnés à être de simples sous-traitants de l'Etat. Le principe d'autonomie financière (auquel il conviendrait d'adjoindre l'autonomie fiscale) énoncé par la Constitution n'est plus qu'un principe bafoué.

L'autonomie fiscale bien sûr ne peut s'entendre que dans le cadre d'une réforme importante de la fiscalité locale qui est aujourd'hui illisible pour les citoyens, injuste à bien des égards et souvent inefficace. Cette réforme est complexe. Comme tous les sujets difficiles, il faut l'aborder avec une boussole simple : une fiscalité dédiée à chaque strate de collectivité.

L'autonomie financière, c'est aussi aborder la question des dotations. Rappelons avec force que la DGF n'est pas un cadeau de l'Etat mais l'argent que ce dernier doit aux collectivités locales en compensation des charges transférées et des exonérations fiscales qu'il décide seul.

Les dotations doivent être sanctuarisées, indexées, mais également libres de toute affectation. Nous ne pouvons que déplorer que les dotations d'investissement, DETR et DSIL en premier lieu, soient de plus en plus encadrées dans des appels à projets qui créent une grave inégalité entre les collectivités. Une commune, une intercommunalité sait quels sont les besoins de son territoire, c'est à elle de décider de ses investissements, et non à l'Etat central.

Dans le même esprit, nous souhaitons une loi de finances annuelle spécifique retraçant l'ensemble des relations financières et fiscales avec l'Etat. C'est la condition première d'une discussion sereine et transparente sur les ressources de nos collectivités.

**- Enfin nous devons donner du corps au principe de subsidiarité.
Il faut toujours décider et agir au niveau le plus proche possible, celui du citoyen.**

Il nous faut ouvrir le chantier de nouveaux transferts de compétences aux communes pour que la proximité du service public devienne une règle d'or.

Bien sûr, c'est le domaine de la santé qui vient d'abord à l'esprit. Qu'il s'agisse de la gouvernance des hôpitaux, de la vaccination, ou de la lutte contre les déserts médicaux, les maires sont en première ligne, mais n'ont pas la reconnaissance juridique de cette compétence

« de fait ». Le temps est venu de tirer les leçons de la crise sanitaire et d'inscrire dans la loi une compétence claire du maire dans le domaine de la santé.

Nous plaидons également pour un nouveau partage de compétences en matière de culture et de sport qui sont des politiques publiques portées et financées quasi intégralement par les collectivités, et en particulier les communes.

L'exemple récent de la métropole marseillaise vient tristement rappeler que le principe de proximité est aussi un principe d'efficacité. Les intercommunalités dites XXL ne sont pas la solution pour gérer des compétences comme la propreté urbaine ou la voirie. Nous l'avons toujours pensé, la réalité l'a démontré.

La future loi doit enfin régler la question de la compétence eau et assainissement. On dit que les faits sont têtus, la Nature l'est aussi et la carte des nappes phréatiques a le mauvais goût de ne pas s'adapter à la carte des périmètres institutionnels des intercommunalités.

* * *

Par cette résolution, nous entendons tendre la main et dépasser un climat stérile de défiance à notre égard. Nous ne sommes certes pas des interlocuteurs commodes. Mais nous sommes des interlocuteurs francs et « *sans la liberté de blâmer il n'est point d'éloge flatteur* ». Plus encore, nous sommes des interlocuteurs loyaux, loyaux à nos valeurs, aux intérêts de nos communes, qui ne sont si l'on veut bien nous entendre que les intérêts de notre pays.

Dialogue, négociation, confiance : est-ce trop demander ? Et pourtant c'est ce que nous n'avons pas pu avoir ces quatre dernières années. Espérons que la future mandature qui s'ouvrira en 2022 le permettra enfin, car la gravité de la situation le nécessite.

Comme l'ont démontré les crises que nous avons traversées et que nous vivons encore, les communes sont un atout majeur pour construire l'avenir de la France et de l'Union Européenne. Le reconnaître est-il si difficile pour l'Etat ? Sa culture l'empêche-t-il de considérer à égalité les élus locaux et leur légitimité ?

La France n'a rien à gagner à l'affaiblissement démocratique, au sentiment d'abandon de larges pans de la population, à la dégradation des services de proximité.

Alors, puisque pour certains cela ne semble pas aller de soi, redisons-le avec force : la France a besoin de nos villages et de nos villes, de nos outre-mer, de nos campagnes et de nos quartiers de leurs élus et fonctionnaires territoriaux.

Nos propositions, nous les présenterons aux candidats à l'élection présidentielle et c'est un « Pacte républicain » que nous souhaitons acter pour que la démocratie reprenne des couleurs, que la justice des territoires soit une grande cause de la Nation toute entière.

Les ignorer serait un handicap pour le Pays tout entier.

Ayons **l'audace** d'ouvrir de nouveaux espaces de liberté. Reconstituons avec l'Etat la confiance dont a besoin la Nation pour, ensemble, **faire réussir la France**.

C'est cette ambition collective que nous proposons.

Vive la Commune !

Vive la République !

Vive la France !